

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTS-DE-SEINE  
92501

**Extrait du Registre  
des délibérations  
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 JUILLET, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 26 JUIN 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

M. RUFFAT (pouvoir à Mme DE POIX), M. PARDIGON (pouvoir à Mme GARRY), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. JEANMAIRE (pouvoir à Mme PAPONNAUD), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à Mme HALIPRÉ).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole Thierry ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 176 - Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Rueil-Malmaison et l'association Rueil Expos et Salons.**

Le Maire rappelle que l'association Rueil, Expos et Salons a pour objet associatif l'organisation de divers salons et expositions à Rueil-Malmaison et ses alentours. L'association organise notamment le Salon du Terroir.

Il rappelle également que par délibération n°249 du 22 novembre 2021, le Conseil municipal a approuvé une convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association, pour une durée de trois ans.

Par délibération n°191 en date du 4 octobre 2022, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 à ladite convention pour préciser la liste des agents municipaux susceptibles de participer à l'organisation du Salon du Terroir.

Un nouvel avenant est nécessaire afin modifier l'article 2 de la convention relative à la mise à disposition permanente de deux agents municipaux pour occuper les postes de Directeur et d'Assistant de projets au sein de l'Association Rueil, Expos et Salons. Il s'agit précisément de remplacer le Directeur par un chef de projet et de réduire le temps de mise à disposition des 2

agents municipaux de 100% à 25% du temps de travail.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association Rueil, Expos et Salons.

Invité à en délibérer,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°249 du 22 novembre 2021 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Rueil-Malmaison et l'association Rueil Expos et Salons ;

Vu la délibération n°191 du 4 octobre 2022 portant approbation de l'avenant n°1 à ladite convention ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 juin 2023 ;

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Rueil-Malmaison et l'association Rueil Expos et Salons.

**AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.**



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 10 juillet 2023  
N° identifiant : 092-219200631-20230704-lmc146069-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 10 juillet 2023